

LES ACTIVITES

Attribution annuelle de service

- Le Directeur arrête le service des enseignants-chercheurs, dans l'intérêt du service après avis du directeur de l'unité de recherche.... et dans le respect des principes définis par le CA restreint.
- Le conseil d'administration en formation restreinte définit :
 - les principes généraux de répartition des services entre les différentes fonctions des enseignants-chercheurs
 - les équivalences horaires applicables à chacune des activités correspondant à ces fonctions,
 - leurs modalités pratiques de décompte.

Modulation

- La modulation du service d'enseignement est possible en plus ou en moins
- uniquement avec l'accord expresse de l'enseignant-chercheur
- en moins pas en dessous de 42 heures CM ou 64 heures TD (soit 1 tiers de service annuel d'enseignement)
- en plus paiement en cours complémentaires

Le service des enseignants-chercheurs :

1607 heures par an	<u>50% d'enseignement</u> 192 heures TD ou toute combinaison équivalente (CM, TD, TP) dans le service statutaire TD = TP	<u>50% de recherche</u>
--------------------	--	-------------------------

Equivalence en heures d'enseignement

1 heure TD = 4,2 heures de travail effectif 1 heure de travail effectif = 0,24 heure TD

Les activités prises en compte dans le service statutaire ne peuvent donner lieu à l'attribution d'une prime type PRP ou PCA

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Domaines d'activités	Description des activités à prendre en compte	Mode de calcul	Observations	Propositions de missions ou activités	Nombre d'heures équivalent TD	Descriptif d'activité attendue	Modalités de constatation du service fait	
I. – Innovation pédagogique	Elaboration et mise en ligne d'un module d'enseignement ou de formation, sans tâches directes liées à l'assistance et l'évaluation des étudiants.	Forfait d'heures identique à l'équivalent en nombre d'heures d'enseignement présentiel.		à définir				
	Responsabilité d'un module de formation ouverte à distance ou autre forme d'enseignement non présentiel impliquant assistance directe et évaluation des étudiants.	Forfait modulable en fonction de la nature de la formation, du temps passé dans l'activité présentielle correspondante et du nombre d'étudiants concernés.		à venir				
	Conception et développement d'enseignements nouveaux ou de pratiques pédagogiques innovantes.				Encadrement général du e-learning (PRP 36 hTD)	36	Fiche détaillée actualisée annuellement	Rapport annuel
					Cours dispensés en anglais (pour un nouveau cours valorisation à 2hTD la première année puis à 1,5h TD les années suivantes)	2 1,5	mise en œuvre du cours	validation par le Directeur des Etudes

Domaines d'activités	Description des activités à prendre en compte	Mode de calcul	Observations	Propositions	Nombre d'heures équivalent TD	Descriptif d'activité attendue	Modalités de constatation du service fait			
II. - Activités d'encadrement d'étudiants en formation initiale, continue, dans le cadre de l'apprentissage et de la VAE		Forfait horaire par étudiant.		Responsable du suivi et de la coordination des promotions « formations classique »	12	Fiche détaillée actualisée annuellement	Rapport annuel			
				Direction de l'apprentissage (recherche d'entreprises, suivis des apprentis)	64	Fiche détaillée actualisée annuellement	Rapport annuel			
	Encadrement de stages (suivi sur lieu, rencontres étudiants et maître de stage, suivi et rapport).	Forfait horaire par étudiant en fonction de la nature du suivi sur une base minimale fixée par le CA.			Tutorat de stages E1	0,25	Tables rondes, mail E1 - forfait par étudiant par tuteur avec lecture du rapport	en fin de jury le tuteur, Président de jury fait une attestation		
					Tutorat des Stages E2 si pas de visite alors = E1	0,25	Tables rondes, mail E2 - forfait par étudiant par tuteur avec lecture du rapport			
					Tutorat des Stages E2 si visite distance déplacement inférieur ou égal à 2h de transport aller - forfait 2 ETD	2	ou à partir du 2ème étudiant en cas de visite de plusieurs étudiants			
					Tutorat des Stages E2 si visite distance déplacement supérieur à 2h de transport aller - forfait 4 ETD	4	pour un étudiant visité au cours du déplacement			
					Tutorat des A1 A2. Forfait/an par tuteur si visite distance déplacement inférieur ou égal à 2h de transport aller - 8 ETD, si + de 2h 10ETD et si + de 12h avec nuité 16ETD	8 10 16	suivi dans le cahier d'apprentissage, soutenance,etc...	Responsable apprentissage cahier apprenti		
					Tutorat des A3. Forfait/an par tuteur si visite distance déplacement inférieur ou égal à 2h de transport aller - 4 ETD, si + de 2h 5ETD et si + de 12h avec nuité 8ETD	4 5 8	suivi dans le cahier d'apprentissage, soutenance,etc...	Responsable apprentissage cahier apprenti		
					Non prise en compte, inclus service statutaire	0				
					Activité non prise en compte	0				
							Tutorat Projet 1E& 2E (S6/S7) Forfait 5 ETD par groupe par semestre à répartir par le responsable du projet	5		Responsable projet
							Tutorat Projet étudiants étrangers. Forfait 12 ETD pour 30 ECTS incluant tutorat et suivi jusqu'à la soutenance avec engagement de participation à d'autres jurys ou au prorata du nombre d'ECTS	12	Fiche détaillée actualisée annuellement	Déclaratif suivi par les RI
	Encadrement de projets tutorés, de fin d'études et d'apprentissage.	Forfait horaire par étudiant.			PFE classique Tuteur - SANS SUIVI & sans contrat - lecture rapport et participation jury	0,5				
					PFE Tuteur - AVEC SUIVI (type PFE stages) & sans contrat - lecture du rapport + participation jury + visite distance déplacement inférieur ou égal à 2h de transport aller - Forfait 2ETD	2				
					PFE Tuteur - AVEC SUIVI (type PFE stages) & sans contrat - lecture du rapport + participation jury + visite distance déplacement supérieur à 2h de transport aller Forfait 4ETD	4				
					PFE ENSAIT sans contrat. Forfait 12 ETD	12				
					PFE ENSAIT avec contrat (en fonction du contrat en intéressement recherche selon contrat sur le SAIC au minimum 12 ETD)	12				
					PFE participation jury - lecture du rapport PFE pour 2 lecteurs en plus du tuteur (lecture inclus dans son forfait). Forfait 0,48 ETD / lecteur	0,5				
					PFE apprentis SANS SUIVI - lecture rapport et participation jury	0,5				
					PFE apprentis AVEC SUIVI (type PFE stages) - lecture du rapport + participation jury + visite distance déplacement inférieur ou égal à 2h de transport aller - Forfait 2ETD	2				
					PFE apprentis AVEC SUIVI (type PFE stages) - lecture du rapport + participation jury + visite distance déplacement supérieur à 2h de transport aller. Forfait ETD	4				
					PFE apprentis ENSAIT. Forfait 12 ETD	12				
					PFE participation jury - lecture du rapport PFE pour 1 lecteur en plus du tuteur (lecture inclus dans son forfait). Forfait 0,48 ETD	0,5				
					non retenu inclus dans service statutaire					
							Enseignant tuteur VAE accompagnement payant (y compris participation jury). Forfait par candidat accompagné 12 ETD.	12		
							Participation jury VAE (3 enseignants - lecture rapport et participation jury) Forfait 1ETD	1	jury 30mn + 1h question + 2h lecture rapport	Validation par le Pdt de jury
		Visites pédagogiques avec étudiants.	Forfait par visite.							
		Participation à des activités d'orientation active et d'insertion professionnelle	Temps consacré à ces activités.							
		Encadrement de mémoires et thèses d'exercice (après validation finale).	Forfait horaire par étudiant et par niveau.							
		VAE : accompagnement individualisé et participation aux jurys.	Forfait par personne concernée.							

Domaines d'activités	Description des activités à prendre en compte	Mode de calcul	Observations	Propositions	Nombre d'heures équivalent TD	Descriptif d'activité attendue	Modalités de constatation du service fait		
III. – Responsabilité de structures ou de missions pédagogiques	Coordination d'intervenants extérieurs.	Forfait selon les effectifs encadrés.		Responsable UE (hors langues) : à partir de 3 intervenants - 0,24 ETD /intervenant. Mission : recherche intervenants et gestion pédagogique.	0,25	Fiche détaillée actualisée annuellement	Fiche renseignée par Resp UE - validation Respon option et Etudes		
	Responsabilité d'équipe pédagogique.	Forfait selon la taille des structures concernées et effectifs encadrés.		Responsable Pôle langues. Missions : Gestion du recrutement des vacataires en langues anglaise et autres langues et la gestion pédagogique. Gestion de l'examen d'anglais cadres européens Gestion des groupes d'étudiants et construction des groupes de niveaux. Forfait de 48 ETD	48	Fiche détaillée actualisée annuellement	Rapport annuel		
	Responsabilité de département, filière, diplôme, parcours, certification, de la coordination des stages.	Forfait selon la taille des structures concernées et effectifs encadrés.		Responsabilité de la mise en place,	12	Fiche détaillée actualisée annuellement	Rapport annuel		
				ou de la coordination d'un diplôme autre que le diplôme d'ingénieur. (Exemple : licence pro, master, mastère...)	24				
				Forfait variable de 12 à 72 ETD en fonction du travail demandé en terme de coordination d'écoles, mise en place, gestion administrative (dont recrutement d'intervenants), gestion pédagogique et de promotion extérieure	36				
					48				
					72				
				Responsable de l'organisation et de la coordination des stages (PRP 48 hTD)	48			Fiche détaillée actualisée annuellement	Rapport annuel
				Responsable d'option (PRP 20 hTD) inclus l'encadrement des responsables d'UE	20			Fiche détaillée actualisée annuellement	Rapport annuel
	Responsable des Projets de 1ère et de 2ème année et SNI (PRP 20 hTD)	20		Fiche détaillée actualisée annuellement	Rapport annuel				
Responsable de l'organisation et de la coordination des PFE (PRP 48 hTD)	48	Fiche détaillée actualisée annuellement	Rapport annuel						
III. – Responsabilité de structures ou de missions pédagogiques	Direction d'études.	Forfait selon la taille des structures concernées et effectifs encadrés.	En fonction de la charte élaborée par l'établissement ou de la lettre de mission.	Directeur des Etudes soit PCA 5 000€ soit prise en compte sur la base d'un forfait de 2/3 maximum du service statutaire (enseignement et recherche pour un EC)	2 / 3	Fiche détaillée actualisée annuellement	Rapport annuel		
	Responsabilité d'un équipement pédagogique (plate-forme de TP par exemple).	Forfait selon la taille des structures concernées ainsi que la technicité de l'équipement et de sa fréquentation.		Responsable d'un atelier ou laboratoire (PRP 20 HTD)	20	Fiche détaillée actualisée annuellement	Rapport annuel		
	Responsabilité de la mobilité internationale.	Forfait selon la taille des structures concernées et effectifs encadrés.		Directeur des Relations Internationales. Forfait de 2/3 du service statutaire maximum du service statutaire (enseignement et recherche pour un EC)	2 / 3	Lettre de mission	Evaluation CD restreint		
	Pilotage de projets pédagogiques internationaux.	Forfait selon la taille des structures concernées et effectifs encadrés.		- Responsable N+i (PRP 20 hTD)	20	Fiche détaillée actualisée annuellement	Rapport annuel		
				- Tutorat avec l'étranger (PRP 20 hTD) inclus le suivi du pays et des étudiants. Forfait en fonction du nombre de visistes, étudiants suivis, etc... de 1EDT à 20 ETD maximum	1 à 20	Fiche détaillée actualisée annuellement	Rapport annuel		
	Missions partenariales, relations avec l'environnement, actions de promotion des formations.	Forfait.		Mission « égalité des chances » (PRP 12 hTD)	12	Fiche détaillée actualisée annuellement	Rapport annuel		
				Directeur de la prospection	24	Fiche détaillée actualisée annuellement	Rapport annuel		
				Participation aux journées portes ouvertes & participation à la prospection	0,25		Validation par S.prospection & Com		
				non retenu					
				Animation du campus numérique (gestion avec Lille 2 des inscription étudiants, personnels administratifs, enseignants et vacataires d'enseignement + assistance)	15	Fiche détaillée actualisée annuellement	Rapport annuel		
				Chef de projet UNR (réunions régionales tous les 2 mois, animation avec le CRIA pour le développement des projets)	12	Fiche détaillée actualisée annuellement	Rapport annuel		
				Mission Développement Durable (PRP 48 hTD)	48	Fiche détaillée actualisée annuellement	Rapport annuel		
	Responsabilité d'une mission pédagogique particulière validée par le CA.	Forfait selon la nature de la mission, de la taille des structures concernées et des effectifs encadrés		Mission de rénovation de la maquette pédagogique	2/3	Lettre de mission	Evaluation CD restreint		
				Organisation de la semaine d'accueil (forfait de 24 à 48 hTD à répartir le cas échéant entre les intervenants)	24 à 48	Fiche détaillée actualisée annuellement	Rapport annuel		

ANIMATION, ENCADREMENT ou valorisation de la recherche

Domaines d'activités	Description des activités à prendre en compte	Mode de calcul	Observations	Propositions	Nombre d'heures équivalent TD	Descriptif d'activité attendue	Modalités de constatation du service fait
I. – Activités de direction de structures	Direction d'une unité de recherche contractualisée ou reconnue par le conseil scientifique	Forfait.	En fonction des critères définis par le conseil scientifique quant à la responsabilité d'une unité de recherche	Directeur de la recherche. Non retenue Attribution d'une PCA			
	Direction d'une école doctorale.	Forfait selon le nombre de thèses soutenues.		Directeur adjoint du GEMTEX. Non retenue Attribution d'une PCA non concerné			
II. – Activités de l'exploitation ou de la gestion d'un équipement scientifique	Responsabilité d'une plate-forme technologique ou d'un grand équipement.	Forfait selon la taille de l'équipement, de sa technicité et de son utilisation.		cf responsable de laboratoire ou atelier retenu en II			
III. – Activité d'animation de projet scientifique	Pilotage scientifique de projets de recherche en réseau.	Forfait.		Responsable du montage de projets de recherche collaboratifs dans le cadre de la valorisation de la recherche. Forfait pour 2/3 du service statutaire	2 / 3	Lettre de mission	Evaluation CD restreint
IV. – Activités de valorisation	Mission de développement de la valorisation tel que brevets, expertises, consultations, dépôt de brevets, organisation de manifestations.	Forfait.	A l'exclusion des activités donnant lieu à rémunération par une indemnité ou un intéressement.	Directeur commercial Eugénie- Responsable du montage des programmes de recherche privatifs dans le cadre de la valorisation de la recherche. Forfait à 2/3 du service statutaire	2 / 3	Lettre de mission	Evaluation CD restreint
				Organisation des journées technologiques textiles (non privatives). Forfait pour l'organisation de manifestations par an à 12 ETD	12	Fiche détaillée actualisée annuellement	Rapport annuel

AUTRES ACTIVITÉS OU ACTIVITÉS MIXTES

Domaines d'activités	Description des activités à prendre en compte	Mode de calcul	Observations	Propositions	Nombre d'heures équivalent TD	Descriptif d'activité attendue	Modalités de constatation du service fait	
I. – Responsabilité d'une structure ou au sein d'une structure	Président et directeur d'établissement.	Selon réglementation nationale.		cf réglementation				
	Vice-président.	Selon réglementation nationale ou forfait.		non concerné				
	Directeur de composante.	Selon réglementation nationale ou forfait.		non concerné				
	Chargé de mission.	Forfait.			non retenu			
					non retenu			
	Directeur adjoint ou assesseur.	Forfait.		Directeur adjoint chargé de la vie étudiante	24	Fiche détaillée actualisée annuellement	Rapport annuel	
	Direction de services communs et généraux.	Forfait.		non retenu				
Présidence de commission disciplinaire.	Forfait.		non retenu					
II. – Activités de communication, de diffusion des résultats de la recherche ou de culture scientifique et technique et d'échanges sciences et société	Responsabilité de média de diffusion de la recherche.	Forfait.						
	Animation de structures de dialogue sciencesociété.	Forfait.						
III. – Missions d'information scientifique et technique, de conservation et d'enrichissement des collections et archives confiées aux établissements ou activités	Responsabilité scientifique de collections ou de fonds de l'établissement.	Forfait.						
	Responsabilité scientifique d'expositions.	Forfait en fonction de l'ampleur de l'exposition.						
IV. – Missions d'expertise	Responsabilité dans l'auto-évaluation de l'établissement.	Forfait.						
	Autres expertises pour le compte de l'établissement.	Forfait.						

Afin de faciliter le décompte des ETD, l'équivalent TD (0,24) correspondant à 1 heure de travail est arrondi à 0,25 ETD et les 2 heures (0,48) à 0,50 ETD.